



## **78-06-2015 : ADOPTION DES FACTURES**

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

<i>Bell Mobilité (cellulaire)</i>	19,44 \$
BPD de Matapédia (mutation)	8,00 \$
Carquest Pièces d'autos (petits outils)	40,19 \$
<i>Comité de développement</i>	10 000,00 \$
Exploitation Jaffa (collecte mai)	947,08 \$
Garage Coop d'Albertville (essence)	67,22 \$
<i>Hydro Québec (électricité)</i>	2 744,95 \$
Kaléidos Multimédia (hébergement Web)	315,61 \$
La Matapédienne	807,99 \$
Les Entreprises L. Michaud (balai rue, entr. chemin)	865,77 \$
Librairie d'Amqui (fourn. bureau)	37,22 \$
Lorraine Harvey (entr. salle)	100,00 \$
Ministre des Finances (vers. Sécurité publique)	7 630,00 \$
MRC de La Matapédia (hon. téléphonie IP - quote part)	23 502,45 \$
Municipalité de Lac-au-Saumon (asphalte froide)	53,60 \$
Petite caisse (achats divers)	132,64 \$
Publicité Verro (chandail 50 ans et +)	352,98 \$
Remise employeur fédéral et provincial (mai)	2 039,82 \$
Valérie Potvin (frais déplacement)	15,00 \$
Yvon Desrosiers (tondeuse)	517,16 \$
<b>TOTAL DES COMPTES</b>	<b>50 197,12 \$</b>

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

## **79-06-2015 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

## **80-06-2015 : DEMANDE DE DONS**

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'accepter et de payer la demande de don suivante:

Tournoi de Golf Bénéfice Sclérose en plaques Vallée de La Matapédia 25\$

Et de refuser les demandes de dons suivantes:

**81-06-2015 : MANDAT D'UNE PERSONNE POUR LA VENTE POUR TAXE**

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de mandater Mme Géraldine Chrétien, conseillère, afin de représenter le conseil municipal d'Albertville lors de l'enchère publique d'une ou des propriétés se situant sur le territoire de ladite municipalité. Celle-ci aura lieu le 11 juin 2015 à 10h à la salle des sessions de la MRC de La Matapédia.

**82-06-2015 : CHEMIN DOUBLE VOCATION**

Une correspondance sera envoyée au Ministère des Ressources Naturelles pour connaître les volumes de bois ainsi que le nombre de voyage qui seront transportés dans notre municipalité au cours de la prochaine année. Suite à la réception de ces données, une résolution sera adoptée à une séance ultérieure

**83-06-2015 : ADHÉSION ÉCOTERRITOIRE HABITÉ DE LA MATAPÉDIA**

- Considérant que la MRC de La Matapédia et ses partenaires ont élaboré un projet de développement durable de la collectivité, à savoir l'Écoterritoire habité de La Matapédia;
- Considérant que l'Écoterritoire habité mise sur le développement durable pour orienter l'avenir de La Matapédia dans le cadre d'une démarche de planification multisectorielle, concertée et partagée;
- Considérant que la Municipalité d'Albertville peut contribuer significativement à la réalisation de l'Écoterritoire habité dans la mesure de ses mandats et responsabilités.

En conséquence, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que la Municipalité d'Albertville :

1. Adhère à l'Écoterritoire habité de La Matapédia et que, en ce sens, elle désigne M. Martin Landry, maire, à titre de signataire du Contrat d'adhésion à l'Écoterritoire habité de La Matapédia;
2. Joigne ses efforts à ceux des autres organisations du territoire et à la population afin de relever solidairement les défis de la revitalisation de notre milieu;
3. Intègre la vision, les principes et les enjeux de l'Écoterritoire habité de La Matapédia à même ses documents de planification;
4. Identifie et mets en œuvre des actions et des projets en cohérence avec la vision, les principes et les enjeux de l'Écoterritoire habité de La Matapédia.

**84-06-2015 : COUPURES DANS LES PROGRAMMES D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT PRIVÉE**

- Considérant que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, a annoncé une coupure de 5 millions de dollars pour la sylviculture en forêt privée au Bas-St-Laurent;
- Considérant que cette coupure représente une perte de plus de 800 000\$ seulement pour la Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc.;
- Considérant que cette coupure occasionne la perte d'une trentaine d'emplois directs en forêt à la Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc., sans compter tous les emplois indirects;
- Considérant que la Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc. est l'un des plus gros employeurs de La Matapédia;
- Considérant que l'industrie forestière de La Matapédia a un grand besoin des bois de la forêt privée pour assurer l'approvisionnement de ses usines et le maintien des emplois qui en dépendent;
- Considérant que ces coupures se feront également sentir dans tous les commerces et entreprises de services de la région.

En conséquence, il est proposé par Mme Charline Chabot secondé par Géraldine Chrétien et résolu unanimement :

- De contester les coupures du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la forêt privée du Bas-St-Laurent;
- De demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, d'accepter le Projet d'avenir de la forêt privée et d'accorder le financement demandé par les partenaires de la forêt privée et nécessaire afin d'atteindre le niveau de récolte a 1,5 million de m3 d'ici 3 ans;
- De demander au ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent, Monsieur Jean D'Amour, de travailler activement avec le ministre Laurent Lessard, afin de trouver des solutions pour maintenir, en forêt privée, le même niveau d'emploi qu'en 2014;
- D'envoyer une copie de cette résolution à :
  - Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc.
  - Ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amours
  - Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard
  - MRC de La Matapédia

**85-06-2015 : PAIEMENT ANTICIPÉ – CAMION À NEIGE NEUF**

Considérant que, selon le devis d'acquisition d'un camion à neige neuf, le camion devait être livré au Garage municipal au plus tard le 31 mai 2015 :

Considérant que, pour des raisons de commodité, le devis de l'achat d'équipement à neige mentionnait que le camion serait livré chez le fournisseur d'équipement à neige avant le 15 mai 2015;

Considérant que le camion a été livré chez le fournisseur d'équipement à neige, Équipement Larochelle, le 17 avril 2015, pour l'installation de l'équipement à neige;

Considérant que la date de livraison du camion munie de l'équipement à neige doit s'effectuer au plus tard le 30 juin :

Considérant que le camion ne sera pas livré avant quelques semaines.

Par conséquent, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'effectuer un paiement au montant de 100 000\$ à Centre du camion JL inc. et d'autoriser le paiement de la balance dès qu'un avis de conformité aura été émis par la municipalité.

**86-06-2015 : ÉQUIPEMENT À NEIGE SUPPLÉMENTAIRE – CAMION À NEIGE NEUF**

Considérant qu'il y a eu ambiguïté lors de la confection du devis dans la description des équipements pour le système hydraulique;

Considérant que, selon le devis de l'achat d'un équipement à neige, il y a eu mention de leviers proportionnels dans la section 5.3;

Considérant que l'équipement souhaité est un joystick;

Considérant qu'il y a une différence de coût, au montant de 2 920.00\$, entre les deux équipements;

Considérant que, dans le devis, le soumissionnaire était invité à soumissionner sur deux équipements optionnels (fourniture et pose incluses), soit niveleuse arrière et gratte sous le châssis;

Par conséquent il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'autoriser l'achat et l'installation du joystick au montant additionnel de 2 920.00\$ et d'ajouter une niveleuse arrière au montant de 7 795.00\$.

### **87-06-2015 : BACS BRUNS**

L'implantation de la nouvelle collecte de bacs bruns s'est effectuée à la mi-mai. Lors des rencontres d'information ainsi que sur le pamphlet remis aux citoyens, il est mentionné que le bac brun est distribué gratuitement à la population. Toutefois, la municipalité d'Albertville aura une facture à payer concernant l'achat de ces bacs. Donc une décision sera prise lors de la préparation du prochain budget à savoir si l'implantation de la collecte sera facturée à coût moindre sur la taxation annuelle 2016.

### **88-06-2015 : PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune question

### **89-06-2015 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 35 min.

*Martin Landry, Maire*

*Valérie Potvin, Directrice générale/secrétaire trésorière*